



COMPTE RENDU de la REUNION du CONSEIL d'ADMINISTRATION du C.C.A.S. de SAINT-LAURENT-BLANGY

Conseil d'Administration du mercredi 11 décembre 2024.

L'An deux mille vingt-quatre, le onze du mois de décembre à 12 heures 15, les membres du Centre Communal d'Action Sociale se sont réunis à l'EHPAD « Soleil d'Automne » de Saint-Laurent-Blangy, sous la Présidence de Monsieur Nicolas DESFACHELLE, en suite de convocation en date du quatre décembre deux mille vingt-quatre.

Présents : 8	<u>Étaient présents</u> : Mesdames FACHAUX-CAVROS, NEUTS, NOWAK ; Messieurs DESFACHELLE, SOUILLARD, LABUR, BEHARELLE, LEFEBVRE ; <u>Était excusée</u> : Madame MACCARINELLI.
Excusés : 1	
Pouvoirs :	
Absents :	

Monsieur Nicolas DESFACHELLE ouvre la séance en remerciant les membres de leur présence. Il procède à l'examen de l'ordre du jour puis fait lecture des arrêtés pris par délégation.

Lecture des arrêtés pris par délégation :

Nature de l'aide	Nombre de familles aidées	Montant total de la dépense
Ligne 6562 - Aides financières	3	800,00 €
Loyers	1	300,00 €
Energie	2	500,00 €
Ligne 6561 - Bons alimentaires	5	575,00 €

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité des membres présents, décide :

- De valider les nouveaux horaires de l'EHPAD à compter du 1^{er} janvier 2025.
- D'autoriser à signer la convention relative à la subvention 2025 attribuée au Comité des Œuvres Sociales.
- D'autoriser l'acquisition d'un nouveau véhicule pour l'EHPAD.

Monsieur le Président précise que la délibération sur le renouvellement de l'assurance protection fonctionnelle sera étudiée lors d'une prochaine séance, faute d'offre reçue.

Monsieur le Président indique aux administrateurs que l'EHPAD a fait l'objet d'un audit obligatoire, commandité par la Haute Autorité de Santé et qui sera financé exclusivement par la collectivité (7600€). Le Président se félicite du bon déroulement de l'audit car les éléments relevés sont bons. Il précise que ce rapport sera rendu public fin janvier.